

## **CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le jeudi 05 juillet 2018 à 11 Heures à l'Hôtel CONCORDE les Berges du Lac Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;
- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2017 ;
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2017 ;
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 200 du Code des sociétés commerciales ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2017 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.

**PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTEES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2018**

**Première résolution**

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels de la société Land'Or arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 60.780.245 dinars et un résultat déficitaire de -10.073.340 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Troisième résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 s'élevant à -10.073.340 Dinars au compte "report à nouveau".

> solde au 31/12/2016	-79.491 Dinars
> affectation du Résultat 2017	-10.073.340 Dinars
> solde au 31/12/2017	-10.152.831 Dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaire aux Comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 ainsi que l'allocation à attribuer au Comité Permanent d'Audit respectivement, à la somme de cinquante mille (50.000) dinars bruts et à la somme de dix mille (10.000) dinars bruts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan

de 64.378.210 dinars et un résultat bénéficiaire de 2.735.072 dinars dont 2.735.153 part du groupe.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.